



Groupe de Travail Direction et Fonctionnement de l'école :

Bilan critique de l'année 2013/2014



Lors de la CAPD de fin d'année scolaire du 3 juillet 2014, les élu-e-s SNUipp-FSU 06 ont tenu à présenter à l'IA-DASEN un rapide bilan critique de la session 2013/2014 afin d'obtenir des engagements fermes sur l'exercice 2014/2015.

Points positifs :

Du point de vue de la **méthode de travail**, nous constatons une nette amélioration : la réunion inaugurale a permis de tracer les axes de travail auxquels ont été consacrés des séances de travail thématiques spécifiques. Ce fonctionnement a permis de réunir le Groupe de Travail (GT) à fréquence soutenue, avec 6 séances de travail au total. Nous en demandons le maintien pour 2014/2015.

Sous la pression des élu-e-s SNUipp-FSU 06, plusieurs dossiers ont abouti favorablement.

C'est notamment le cas de la **formation initiale** avec l'engagement tenu d'un stage de 3 semaines proposé avant la prise de poste. Le SNUipp-FSU 06, qui a assuré lors de cette session de formation initiale une permanence régulière, a diffusé une enquête auprès des collègues nouvellement nommé-e-s pour permettre d'en améliorer le contenu et les modalités. Les résultats de cette enquête seront prochainement diffusés.

La question de la **formation continue** a également connu des avancées réelles à travers l'inscription au Plan Académique de Formation (PAF) de modules de 3 h, à candidature libre (mais réservés aux directeurs/trices en exercice), consacrés à des problématiques en rapport avec la réalité quotidienne de la pratique : gestion des conflits, autorité parentale, animation des conseils, gestion administrative.

Lors d'une rencontre avec l'IEN-ASH, les élu-e-s SNUipp-FSU 06 ont obtenu un aménagement de **GEVA-SCO première demande** avec la possibilité de collaborer avec l'ERH en amont de la reconnaissance de situation de handicap de l'élève.

Suite à notre intervention sur les conditions de mise en œuvre de **l'informatisation du DUER** début 2014 (qui s'était d'abord caractérisée par une absence de débat paritaire préalable), aucune pression n'a été exercée pour exiger cette tâche. Les taux de remontée extrêmement faibles démontrent à quel point les collègues ont perçu cette demande institutionnelle comme infondée, dans la mesure où l'actualisation des DUER version papier avait déjà été achevée au premier trimestre de l'année scolaire. Des attentes très fortes en termes de formation pour tous (directeurs/trices et adjoint-e-s) et de temps dévolu à la tâche de saisie/mise en ligne persistent. Pour le SNUipp-FSU 06, l'institution doit y répondre dans les meilleurs délais.

Un travail sur le **Tableau de Bord des Ecoles** (TBE) est en cours. Celui-ci se fonde sur un cahier des charges et un calendrier qui prennent en compte nos interventions pour aller vers la simplification administrative. Les élu-e-s SNUipp-FSU 06 exercent toute leur vigilance pour que le nouveau TBE ne participe pas à la surcharge administrative. Ils sont également force de proposition pour que l'outil

numérique soit enfin un assistant efficace du travail de direction, en particulier dans ses dimensions pédagogiques et non pas un élément de travail empêché.

Points négatifs :

Si la succession de réunions thématiques a permis d'avancer sur plusieurs points, **l'absence de relevés de conclusions** à l'issue de chaque séance pose de grandes difficultés méthodologiques. Les seules traces écrites des débats sont les comptes rendus du SNUipp-FSU 06 ! Ce défaut fragilise souvent des acquis issus de la négociation avec l'administration.

Ainsi, alors qu'il avait été acté en janvier 2014 qu'une journée de **tuilage** et un temps de rencontre avec la collectivité territoriale seraient insérés au stage de formation initiale dont l'un des modules proposerait la rédaction d'un guide d'aide, ces temps étaient complètement oubliés dans la version initiale du canevas de la formation initiale présenté en mai... Seule la vigilance et l'insistance des élu-e-s SNUipp-FSU 06 a permis de limiter les dégâts et d'obtenir au moins une demi-journée de tuilage, ce qui est très insuffisant en regard des droits à tuilage acquis en 2011, équivalents à deux journées d'absence autorisées.

Alors que plusieurs de nos revendications présentées lors de la première séance de travail en novembre 2013 avaient reçu un accord de principe, aucune suite concrète n'a été donnée malgré nos incessantes relances :

- la note aux directeurs de juin 2011 n'a pas été réactualisée (elle garantit pourtant l'accès à des droits souvent inconnus des collègues nommé-e-s après cette date),
- le travail sur le document de synthèse sur la responsabilité de la direction d'école dont le principe avait été acté par l'IA-DASEN en juin 2013 a été annulé du fait des annonces ministérielles sur la simplification administrative et la prochaine parution d'un nouveau *vademecum* national ; ces annonces nationales pouvant s'avérer décevantes, le SNUipp-FSU 06 a réitéré la nécessité de produire un outil départemental de clarification
- l'audit départemental sur l'équipement informatique des directions d'école n'a pas été réalisé, aucun questionnaire n'a été préparé en ce sens.

Vigilance sur les nouveaux droits :

Nous avons attiré l'attention de l'IA-DASEN sur l'application de **nouveaux droits à décharge dès la rentrée 2014 pour les directeurs/trices d'écoles de moins de 4 classes**. Ces collègues ont désormais droit à 4 jours de décharge dont un à deux peuvent être utilisés en fin d'année scolaire. Nous avons demandé à l'IA-DASEN que les moyens de remplacement soient mobilisés pour assurer ces décharges et répondre aux besoins des collègues aux périodes qu'ils/elles estiment les plus pertinentes. L'IA-DASEN nous a donné son accord. Nous serons particulièrement vigilants sur les modalités concrètes de mise en œuvre.

Les nouveaux arbitrages nationaux de **décharge d'APC** rentrants en vigueur à la rentrée 2014 se situent à des niveaux inférieurs¹ aux arbitrages départementaux en vigueur où toutes les directions bénéficient d'une bienveillance généralisée les dispensant de fait. Nous avons donc demandé et obtenu de l'IA-DASEN le maintien de ce cadre négocié départemental.

Protocole national sur la simplification

A l'heure où le ministère de l'Éducation Nationale ouvre enfin (avec quatre mois de retard sur le calendrier initialement annoncé) le chantier de la simplification administrative, le SNUipp-FSU 06 a tenu à rappeler ce que cela signifiait pour lui : si l'allègement des tâches suppose des aménagements, des améliorations et des simplifications de tâches obligatoires, cela suppose également la suppression pure et simple de tâches et/ou d'outils. Dans les négociations ouvertes par le MEN, le SNUipp-FSU a présenté un certain nombre de propositions très concrètes d'allègement, par exemple pour contenir et canaliser le flux d'infos en direction des écoles. Ces propositions seront relayées au niveau départemental dans les GT consacrés à la simplification administrative dont le MEN a souhaité la mise en œuvre dès la rentrée 2014.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 06 a demandé à l'IA –DASEN que le GT 06 Direction et fonctionnement de l'école puisse se réunir en tout début d'année scolaire 2014/2015 pour inscrire son action paritaire dans le cadre de ce protocole national et faire aboutir les dossiers départementaux encore en suspens.

¹ Décharge totale d'APC pour les directions de 5 classes et plus, à mi-temps pour les directions de 3 et 4 classes, à quart temps pour les directions à 1 et 2 classes